



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Departmental Individual Standing Offer (DISO)

Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Consultant Services Division/Division des services
d'experts-conseils
L'Esplanade Laurier
4th floor, East Tower
140 O'Connor Street
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Génie - environnement et géotechniq	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP913-191532/A	Date 2019-07-30
Client Reference No. - N° de référence du client 20191532	Amendment No. - N° modif. 006
File No. - N° de dossier fe170.EP913-191532	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FE-170-77302	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2019-06-17	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-08-07	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lanthier(fe170), Marc	Buyer Id - Id de l'acheteur fe170
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-6110 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Région de la capitale nationale	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Les modifications suivantes apportées aux documents de la DOC prennent effet immédiatement. La présente modification fera partie intégrale des documents contractuels.

1) EPEP 3.2.5 Compétences et expérience du personnel sénior en environnement

AJOUTER

Le personnel sénior titulaire d'une licence d'une association professionnelle reliée aux services requis susmentionnés se verra attribuer un pointage plus élevé que s'il n'en possédait pas.

2) ANNEXE B - Formulaire de proposition de prix

SUPPRIMER

Personnel sénior: est un professionnel autorisé, détenant un minimum de douze (12) années d'expérience pertinente en génie de l'environnement et/ou géotechnique;

Personnel intermédiaire: est un professionnel autorisé, détenant cinq (5) à onze (11) années d'expérience pertinente en génie de l'environnement et/ou géotechnique;

REMPPLACER PAR

Personnel géotechnique sénior : est titulaire d'une licence professionnelle, ayant au moins douze (12) années d'expérience pertinente en génie géotechnique.

Personnel environnementale sénior : doit avoir au moins douze (12) ans d'expérience pertinente en génie environnemental.

Personnel géotechnique intermédiaire : est titulaire d'une licence professionnelle, ayant cinq (5) à onze (11) ans d'expérience pertinente en génie géotechnique.

Personnel environnemental intermédiaire : doit avoir cinq (5) à onze (11) ans d'expérience pertinente en génie environnemental.

3) Modification 2 – Question 5

SUPPRIMER

Q5: Suivant les années d'expérience entre parenthèses ci-dessus, est-ce que cela exclut les membres du personnel détenant plus de 11 ans d'expérience, qui répondent aux critères de « réalisation de la majorité des travaux résultant de commandes subséquentes », pour avoir été présentés dans les catégories de personnel de projet en environnement et en géotechnique? Devraient-ils être pris en compte, sont-ils limités à la catégorie de taux horaire intermédiaire?

R5: Le personnel sénior doit être agréé en tant que professionnel ayant au moins douze (12) ans d'expérience pertinente en génie de l'environnement et/ou géotechnique. Le personnel intermédiaire doit être agréé en tant que professionnel ayant au moins cinq (5) – onze (11) ans d'expérience pertinente en génie de l'environnement et/ou géotechnique. Le technicien de terrain / le personnel junior doit avoir au moins cinq (5) années d'expérience en tant que technicien de terrain ou détenir un diplôme universitaire pertinent en génie de l'environnement et / ou géotechnique sans expérience minimale. Aucune exigence minimale n'est exigée pour le personnel administratif.

REEMPLACER PAR

Q5: Suivant les années d'expérience entre parenthèses ci-dessus, est-ce que cela exclut les membres du personnel détenant plus de 11 ans d'expérience, qui répondent aux critères de « réalisation de la majorité des travaux résultant de commandes subséquentes », pour avoir été présentés dans les catégories de personnel de projet en environnement et en géotechnique? Devraient-ils être pris en compte, sont-ils limités à la catégorie de taux horaire intermédiaire?

R5: Le personnel sénior ayant au moins douze (12) ans d'expérience pertinente en génie de l'environnement et/ou géotechnique. Le personnel intermédiaire ayant au moins cinq (5) – onze (11)-ans d'expérience pertinente en génie de l'environnement et/ou géotechnique. Le technicien de terrain / le personnel junior doivent avoir au moins cinq (5) années d'expérience en tant que technicien de terrain ou détenir un diplôme universitaire pertinent en génie de l'environnement et / ou géotechnique sans expérience minimale. Il n'y a aucune exigence pour le personnel administratif.

4) Modification 4 – Question 5

SUPPRIMER

Q5a. Le formulaire de prix et de questions indiquent que le personnel senior et intermédiaire doit être des professionnels titulaires d'une licence. Nous comprenons que cela comprendrait la désignation de professionnel de l'environnement (PE), la désignation d'agrologue professionnel (P.Ag.) et toute autre désignation professionnelle pertinente (par exemple. C.Chem, P.Eng, P.Geo, etc.) est-ce exacte? Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser quelles licences professionnelles sont acceptables.

Q5b. À l'Annexe B du document PDF de la proposition, le « personnel intermédiaire » est défini comme « Un professionnelle avec une désignation ayant cinq (5) à onze (11) ans... L'intention de cette exigence est-elle que le personnel intermédiaire proposé doit être titulaire d'un permis de P.Eng ou de P.Geo, de sorte que les spécialistes de l'environnement, les biologistes, les hygiénistes industriels, etc., ne peuvent pas être admissible la catégorie du « personnel intermédiaire »?

R5. Seules les désignations professionnelles fournis par les associations d'ingénieurs professionnelles ou les associations des géologues professionnels sont acceptables pour les besoins du personnel environnemental.

REEMPLACER PAR

Q5a. Le formulaire de prix et de questions indiquent que le personnel senior et intermédiaire doit être des professionnels titulaires d'une licence. Nous comprenons que cela comprendrait la désignation de professionnel de l'environnement (PE), la désignation d'agrologue professionnel (P.Ag.) et toute autre désignation professionnelle pertinente (par exemple. C.Chem, P.Eng, P.Geo, etc.) est-ce exacte? Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser quelles licences professionnelles sont acceptables.

Q5b. À l'Annexe B du document PDF de la proposition, le « personnel intermédiaire » est défini comme « Un professionnelle avec une désignation ayant cinq (5) à onze (11) ans... L'intention de cette exigence est-elle que le personnel intermédiaire proposé doit être titulaire d'un permis de P.Eng ou de P.Geo, de sorte que les spécialistes de l'environnement, les biologistes, les hygiénistes industriels, etc., ne peuvent pas être admissible la catégorie du « personnel intermédiaire »?

R5. Veuillez-vous reporter au changement # 2 ANNEXE B - Formulaire de proposition de prix ci-dessus

Les questions et réponses suivantes font suite à des demandes de renseignements reçus concernant la présente invitation à soumissionner. La présente modification fera partie des documents contractuels.

Question 1

Q1. Le COD définit le personnel intermédiaire comme des professionnels agréés ayant 5 à 11 ans d'expérience pertinente, tandis que l'amendement 2 définit le personnel intermédiaire comme des professionnels agréés ayant un minimum 5 à 11 ans d'expérience pertinente. Est-ce que le personnel ayant plus de 11 ans d'expérience peut être proposé en tant que personnel de projet sous les sections 3.2.7 et 3.2.8?

R1. Oui, mais ce personnel sera facturé en tant que personnel/ingénieur intermédiaire.

Question 2

Q2. L'amendement 4, Q5 indique que le personnel environnemental intermédiaire et senior doit être agréé P.Eng. ou P.Geo. Nous comprenons que ceci s'applique aux CV demandés pour les 4 séniors et 5 personnels de projet pour l'évaluation de la proposition. Est-ce que cela s'applique pour tous les projets sous le DOC, tel que seulement le personnel sénior et intermédiaire agréé P.Eng ou P.Geo peuvent travailler sur ces projets?

R2. Des travaux peuvent être menés dans le cadre de projets sous cette offre à commande par des employés juniors, intermédiaires et seniors. Le personnel géotechnique senior et intermédiaire doit être titulaire d'une licence P.Eng. Le personnel environnemental senior n'a pas besoin d'être titulaire d'une licence professionnel, cependant ceux qui font partis une association professionnelle pertinente aux services requis susmentionnés obtiendront un pointage plus élevé que ceux qui n'en ont pas. Le personnel environnemental intermédiaire n'a pas besoin d'une licence professionnelle. Le personnel environnemental et géotechnique junior n'a pas besoin d'une licence professionnelle.

Question 3

Q3a. Pouvons-nous identifier du personnel senior et intermédiaire additionnel sur l'équipe de projet sans fournir leur CV, autres que les 4 séniors et 5 intermédiaires discutés en Question 2 pour lesquels les CV sont requis?

Q3b. Si la réponse est oui, est-ce que ce le personnel sénior et intermédiaire supplémentaire doit être également agréés P.Eng. ou P.Geo.?

R3a. Oui, mais ce personnel agira uniquement en tant que remplaçant.

R3b. Ces membres du personnel sont assujettis aux mêmes exigences en matière de permis que celles énumérées à la réponse de question 2 ci-dessus.

Question 4

Q4. Pouvons-nous inclure les CV de personnel intermédiaire ayant plus de 11 ans d'expérience pertinente si nous les incluons dans la catégorie intermédiaire?

R4. Oui, mais ce personnel sera facturé en tant que personnel/ingénieur intermédiaire.

FIN